

Sentier Ornitho de l'Aigle



CHALVIGNAC

Durée : 2h30

Longueur : 6,2 km

Balisage : jaune

▼460 m ▲565 m

Dénivelé : + 370 m

Assez facile

Surplombant les gorges de la Dordogne et l'imposant barrage de l'Aigle, cette randonnée thématique, jalonnée de panneaux et d'observatoires, vous permettra de partir à la découverte du monde des oiseaux.



Le barrage de l'Aigle dit de la Résistance

HC Hors itinéraire, circuit extérieur de découverte :

Tout au long de l'année, les visiteurs peuvent circuler librement sur les aménagements touristiques créés par EDF autour du barrage. Sur la crête du barrage, un belvédère, aménagé de tables de pique-nique et d'un parcours scénographique, vous permettra de découvrir l'histoire du barrage et d'admirer les gorges de la Dordogne. Au pied du barrage, un circuit de découverte unique vous fera revivre l'épopée humaine et technique de la construction des barrages de la Dordogne à travers trois sites exceptionnels : la reproduction d'une baraque d'ouvrier de 1945, le laboratoire des résistants et le site des maquettes du barrage de l'Aigle.

Traversée de propriétés privées, chiens interdits, même tenus en laisse.

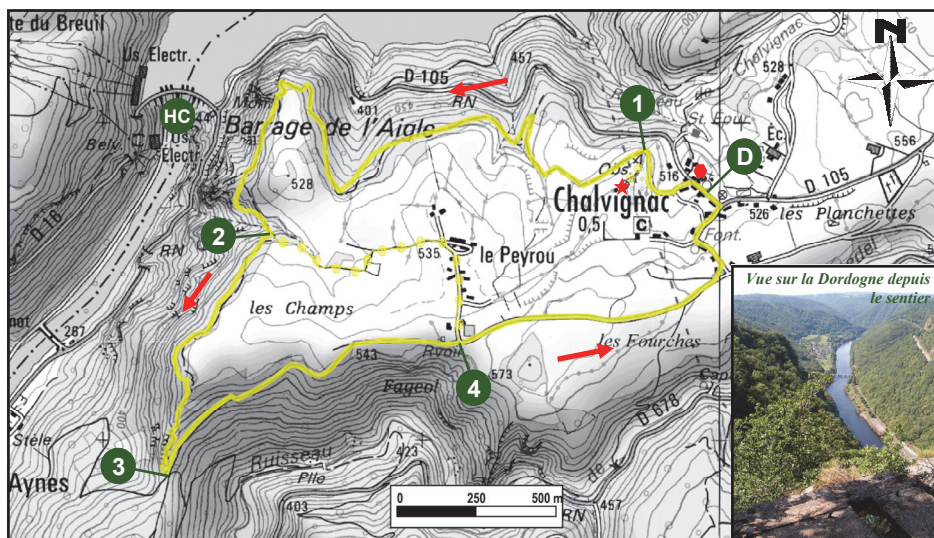


Aménagement et entretien du circuit :
Communauté de Communes du Pays de Mauriac
www.paysdemauriac.fr

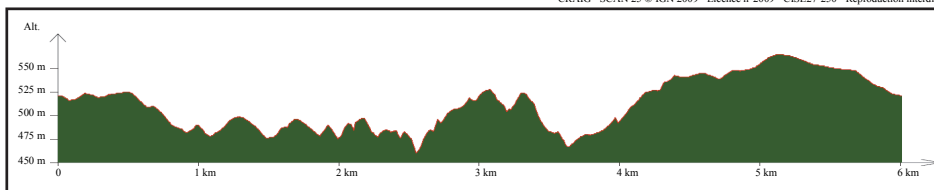
Crédit photo CCPM-JC

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



Le sentier se situe à Chalvignac, village en bordure de la Dordogne à 8 km de Mauriac.

Se garer sur la grande place de la halle.

D A la sortie de la place prendre à droite, puis après 50 m la petite rue à gauche qui se transforme vite en bon chemin.

1 Arrivé rapidement à une bifurcation, aller à gauche vers l'observatoire, pour admirer la vue sur le village, le lac de l'Aigle et observer les oiseaux.

Revenir sur ses pas et passer la chicane à droite de la croix St Martin. Le sentier longe en lisière une pâture. A l'entrée du bois, poursuivre à gauche en descendant.

Franchir un ruisseau et remonter en suivant le sentier. Ne pas prendre le chemin à gauche «raccourci le Peyrou». Continuer sur ce sentier à flanc des gorges jusqu'au belvédère, puis suivre le balisage pour rejoindre un second belvédère à 100 m. Poursuivre ensuite le sentier, toujours à flanc des gorges.

2 A la bifurcation, prendre le sentier de droite, qui continue à serpenter dans le bois puis sur une crête. Descendre un promontoire rocheux et un pierrier.

VARIANTE : le sentier de gauche est un raccourci de 20 à 30 min, qui rejoint le Peyrou. Sortir du hameau par la route et arriver au point 4.

3 Arrivé à un carrefour de chemins dans le bois, prendre la bonne piste qui monte à gauche. Au bout d'1 km, elle sort du bois et rejoint le plateau. Continuer sur la piste et prendre la route face à soi.

4 Suivre la route sur le plateau. Aux premières maisons de Chalvignac, prendre la rue de gauche qui vous ramène au départ.



INFO+

Le bassin de la Dordogne, classé Réserve Mondiale de Biosphère :

Au regard des nombreuses richesses écologiques que recèle le bassin de la Dordogne et de la nécessité de les conserver, ce vaste territoire (24000 km²) est classé Réserve mondiale de Biosphère par l'UNESCO depuis le 11 juillet 2012 au titre de son programme Homme et Biosphère.

www.biosphere-bassin-dordogne.fr/

Balades accompagnées, découverte de la faune et de la flore à la Maison des Rapaces de Chalvignac. Renseignements / réservations à l'Office de Tourisme du Pays de Mauriac :
Tél. : 04 71 68 19 87
www.tourisme.paysdemauriac.fr/

Le barrage de l'Aigle :

L'hydroélectricité a rendu les gorges à la vie sauvage depuis plus de 70 ans. Aujourd'hui, cette nature exceptionnelle est reconnue par un triple classement européen Natura 2000 : protection spéciale oiseaux, rivières à loutres et ensemble de milieux intéressants.

Le barrage de l'Aigle a été construit de 1935 à 1945. Durant la guerre, il devient un fief de la Résistance. André Coyne et André Decelle, ingénieurs en chef, accueillent au sein du chantier des réfractaires au Service du Travail Obligatoire et des prisonniers évadés. En 1942, en liaison avec Londres, les résistants du barrage intègrent l'Organisation de la Résistance Armée du Cantal.

Sa construction a été volontairement retardée pour empêcher les occupants d'utiliser sa puissance électrique. Le « barrage de la Résistance » se distingue aussi par l'audace de son architecture, qui en fait un ouvrage unique : 290m de long et 90m de haut. C'est l'aménagement hydroélectrique le plus puissant de la Dordogne, avec 360 MW installés, soit la consommation d'une ville de 200 000 habitants.

Visite : 05 34 39 88 70 ou
visites.edf.aigle@matatour.fr



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Mauriac. Aussi, le Conseil départemental ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.